



Le 8 mai 2017

Me Daniel Desjardins
Bombardier Inc.
Vice-président principal, Affaires juridiques et Secrétaire
800, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec), H3B 1Y8

Cher Maître Desjardins,

Aujourd'hui, nous avons exercé les droits de vote rattachés à nos actions de catégorie A et B de Bombardier Inc. sur les propositions soumises aux actionnaires dans la circulaire de sollicitation de procurations 2017. Je vous écris pour vous présenter les principaux éléments qui ont mené à nos votes contre la résolution consultative sur la rémunération des dirigeants et à notre décision de ne pas appuyer la réélection du président exécutif du conseil d'administration.

Bombardier est une société importante pour le Québec et pour le Canada. Sa contribution aux activités de R&D est considérable et ses activités de fabrication sont parmi les plus sophistiquées au pays. Ainsi, elle est une source de milliers d'emplois bien rémunérés, incluant des emplois manufacturiers qui sont très recherchés dans l'économie d'aujourd'hui. C'est l'un de nos grands exportateurs dans les marchés mondiaux. À ce titre, la société a un potentiel appréciable de création de valeur pour les actionnaires. Pour nous comme investisseur, il est donc important que Bombardier ait du succès.

Nous tenons d'abord à préciser qu'Alain Bellemare et son équipe de direction ont tout notre appui et notre confiance. Ils sont en train de mettre en œuvre un plan de redressement avec beaucoup de discipline et de détermination. Bien que leur travail en soit encore à ses débuts, les progrès réalisés jusqu'à maintenant, étape par étape, nous permettent de croire qu'ils compléteront le redressement de la société et positionneront Bombardier sur la voie de la haute performance à long terme.

Toutefois, l'atteinte de cet objectif exigera une détermination toute aussi importante pour améliorer la qualité de la gouvernance de la société. La composition, la gestion et la direction du conseil

d'administration de Bombardier doivent absolument s'améliorer afin que la société livre les résultats attendus de son plan et réalise son plein potentiel.

À notre avis, une composante clé du mandat d'un conseil d'administration est d'agir comme le fiduciaire des relations avec les parties prenantes de la société, soit d'être le gardien de sa réputation auprès des investisseurs, des gouvernements, des communautés et, en collaboration avec la direction, de ses employés. Cela est particulièrement important pour Bombardier puisqu'elle livre concurrence à des entreprises qui bénéficient d'un appui substantiel de leurs parties prenantes dans leur pays d'origine.

À notre avis, les décisions récentes du conseil d'administration sur la rémunération des hauts dirigeants de la société ne sont pas à la hauteur des normes de gouvernance et de responsabilité nécessaires envers les parties prenantes. Il est vrai qu'en réponse aux nombreuses critiques touchant les décisions initiales du conseil sur la rémunération, des ajustements ont été apportés pour retarder les paiements à l'équipe de direction jusqu'à ce que le redressement de la société ait davantage progressé. Ces ajustements étaient nécessaires, et sont donc les bienvenus. Toutefois, nos préoccupations résident dans le fait que ces décisions initiales aient été prises en premier lieu, et dans ce qu'elles démontrent au sujet de la gouvernance de l'entreprise. C'est particulièrement vrai pour la rémunération que le conseil prévoit accorder au président exécutif du conseil. C'est en raison de cet écart sur le plan de la gouvernance que nous avons voté contre la résolution consultative sur la rémunération.

Le rehaussement des normes de gouvernance de Bombardier va bien au-delà des enjeux immédiats de rémunération. Nous croyons que le conseil doit mieux évaluer et mieux équilibrer les différents intérêts de ses parties prenantes. Afin de permettre au conseil de jouer ce rôle crucial et ainsi, de se diriger vers une amélioration claire de la gouvernance de la société, nous sommes d'avis que le conseil de Bombardier devrait être dirigé par un administrateur complètement indépendant.

Ainsi, en cohérence avec l'importance que nous accordons à la nomination d'un administrateur indépendant à la présidence du conseil de cette société, nous avons décidé de ne pas appuyer la réélection du président exécutif. En plus des votes exprimés aujourd'hui, nous allons continuer de réitérer au conseil d'administration de Bombardier l'importance de ce changement en matière de gouvernance afin qu'il soit mis en œuvre.



Kim Thomassin
Première vice-présidente, Affaires juridiques et Secrétariat